

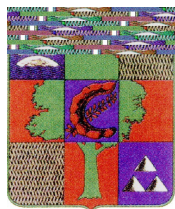
DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE BANDRELE





DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de
BANDRELE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, 29 juillet 2015

Le Contrat de Ville Nouvelle Génération signé pour la commune de Bandrélé

Ce mercredi 29 juillet, le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY, le Président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim RAMADANI et le maire de Bandrélé, Moussa Ben Ali MOUSSA ont signé conjointement la nouvelle génération des Contrats de Ville en Préfecture de Grande-Terre.

Depuis plusieurs mois, l'État, les collectivités, le Conseil Départemental, les associations, les habitants et les acteurs institutionnels se sont engagés dans un travail de co-construction des 16 Contrats de Ville Nouvelle Génération pour les 17 communes de l'île. Cette synergie, exigence incontournable au développement territorial de Mayotte, permettra d'impulser une dynamique dans les quartiers en difficulté.

La commune de Bandrélé a ainsi fixé plusieurs priorités en matière de cohésion sociale, de développement économique, d'emploi et de rénovation urbaine.

Avec ce contrat de ville nouvelle génération, la Politique de la ville développe une ambition forte pour les territoires de la Nouvelle Géographie Prioritaire et renouvelle durablement ses outils d'intervention. Elle impulse la dynamique nécessaire à notre département en matière de cohésion sociale et de rénovation urbaine. Elle accompagne aussi la dynamique engagée dans le cadre de la départementalisation, de la mise en place de la région ultrapériphérique, de la signature des documents contractuels CPER et Mayotte 2025 qui mobilisent tous les acteurs du territoire pour construire ensemble le développement et l'avenir de notre jeune département.

Afin que cet accompagnement soit de qualité les contrats de ville nouvelle génération tiennent compte des besoins de chaque commune.

Ainsi à Bandrélé, la priorité sera donnée

En termes de Cohésion Sociale :

- À garantir la réussite éducative et occuper les jeunes Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative
- A développer des actions en direction de la petite enfance par la mise en place d'actions d'éveil culturel sur des lieux appropriés
- A valoriser le patrimoine local et valoriser l'identité culturelle Soutien aux associations locales
- A favoriser l'accès aux soins aux personnes en difficulté
- A dynamiser les actions de prévention , de médiation et de lutte contre la délinquance

En termes de Développement économique et d'Emploi :

- A sécuriser les parcours professionnels, prévenir les situations de précarité

En termes de Cadre de vie et de Rénovation urbaine :

- A aménager les espaces dédiés à la jeunesse et à la vocation intergénérationnelle
- A favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

En termes de Thématique transversale :

- A favoriser la participation des habitants

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a institué, dans le cadre de la mise des actions de la politique de la ville, les contrats de ville – nouvelle génération, en remplacement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), en vigueur depuis 2006.

Conclus sur une durée plus longue que les précédents CUCS, soit la durée d'un mandat municipal, les contrats de ville visent pour objectif la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Enfin, ces contrats en lien avec le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) permet désormais d'embrasser toutes les questions de cohésion sociale, de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité.

Les signataires :

Le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY

Le maire de la commune de Bandré, Moussa Ben Ali MOUSSA

Le Président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim RAMADANI

Le Procureur de la République, Joël GUARRIGUE

Le Président du TGI, Président du CDAD, Laurent SABATIER,

Le Directeur de la CSSM, Jean VERON,

La Directrice de l'ARS, Juliette CORRE,

Le Directeur de Pôle Emploi, Dany RAMAYE,

La Directrice de la Mission Locale, Zakia C. DOHOUNZO,

Le Président du Centre de Ressources et d'Observation de la Cohésion Sociale, Moussa MOUHAMADI

Mesdames, messieurs les représentants des Conseils Citoyens des villages et quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (NGP)

Mesdames, messieurs les représentants du Comité de jeunes des villages et quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (NGP)